

## **La Commission de Discipline de la FIFA a sanctionné Spezia Calcio pour des infractions relatives au transfert international et à l'enregistrement de joueurs âgés de moins de 18 ans.**

À la suite d'une enquête menée par le département Application de la réglementation de la FIFA, la Commission de Discipline a conclu que le club italien avait enfreint l'art. 19 du Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA (RSTJ) en faisant venir plusieurs mineurs nigériens en Italie à l'aide d'un procédé visant à contourner ledit article ainsi que la législation nationale sur l'immigration.

La Commission de Discipline, qui a pris en considération le fait que Spezia Calcio avait accepté sa responsabilité dans ces graves violations réglementaires, a imposé au club une interdiction d'enregistrement aux niveaux national et international pour quatre périodes de transferts, ainsi qu'une amende de CHF 500 000. Spezia Calcio sera par conséquent dans l'incapacité d'enregistrer de nouveaux joueurs au cours des quatre prochaines périodes de transferts définies par la Fédération Italienne de Football.

La Commission de Discipline a également imposé une interdiction d'enregistrement aux niveaux national et international pour quatre périodes de transferts ainsi qu'une amende de CHF 4 000 chacun aux clubs italiens de USD Lavagnese 1919 et Valdivara 5 Terre, qui ont joué un rôle actif dans le procédé susmentionné.

La protection des mineurs est un des principaux objectifs du cadre réglementaire régissant le système des transferts dans le football. Le strict respect des règles est essentiel à la protection de la santé et du bien-être des mineurs en toutes circonstances.

La décision de la Commission de Discipline de la FIFA a été notifiée ce jour aux trois clubs concernés.

**Ref: FIFA**

---